



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 13 avril 2016 à 20H00

- Vice-président :** M. Hansjörg Kohler, vice-président
- Secrétaire :** M. Mario Clottu, secrétaire
- Sont présents :** 17 membres du Conseil général
5 membres du Conseil communal
M. Walter von Gunten, administrateur communal
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal
- Excusés :** Mme Helen Houttuin, présidente
MM. Bram Houttuin, Reinout Houttuin, Arnaud Lecoultre, Alexis Messerli
- Absents :** Mme Antigone Pepshi, M. Thomas Ruedin
- Public :** 1

Légende :

CC = conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC = zone artisanale et commerciale
CG = conseil général	PDR = plan directeur régional	
CF = commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	

Commission des services industriels : CSI-TP
Commission environnement : CEnv.
Commission de sécurité : CSécu.
Commission des constructions : CConstr.

Le vice-président ouvre la séance à 20h05.

1. Appel

M. M. Clottu, secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 16 conseillers généraux + le vice-président sur 24.

La majorité absolue est de : 9

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mars 2016

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les corrections suivantes :

Point 8 : intervention W. Schärer – il s'agit :

- Mme V. De Biase et non De Baisé
- Mme Nicole Decker et non Docker
- Démarches similaires ont déjà eu lieu et non leu
- Conseillers d'Etat et non conseiller

Point 7 : intervention A. Messerli – il s'agit :

- D'un crédit d'engagement de CHF 416'000.00 et non CHF 416'00.-

3. Ordre du jour

Le vice-président lit l'ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 8 mars 2016
3. Ordre du jour
4. Nomination d'un membre au Conseil d'établissement scolaire intercommunal (CESI) et communal (CESC) en remplacement de Mme Anouck Hirschi, démissionnaire
5. Demande de crédit de CHF 315'000.00 portant sur les mesures de protection contre les crues du ruisseau Clos St-Pierre, rapport à l'appui
6. Diverses demandes de crédit faisant l'objet d'un seul rapport :
 - a) demande de crédit complémentaire de CHF 1'200'000.00 relative au dépassement du coût de construction de la salle de spectacles Espace ta'tou
 - b) demande de crédit complémentaire de CHF 530'000.00 afin de finaliser la rénovation partielle du bâtiment sis Fontaines 10 (ancien collège)
 - c) demande de crédit complémentaire de CHF 300'000.00 destiné à financer les travaux du premier étage du bâtiment sis rue des Fontaines 10 et qui seront à supporter par la Commune.
7. Demande de crédit d'investissement de CHF 200'000.00 pour la réfection et l'aménagement de la cour du bâtiment sis Fontaines 10.
8. Motions et propositions
9. Communications du Conseil communal
10. Interpellations et questions
11. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Nomination d'un membre au Conseil d'établissement scolaire intercommunal (CESI) et communal (CESC) en remplacement de Mme Anouck Hirschi, démissionnaire

M. Y. Rollier (PS) : *Étant donné nos recherches infructueuses pour trouver une ou un remplaçant, la situation reste inchangée depuis la démission de Mme Hirschi. Nous suggérons aux autorités communales d'afficher un avis de recherche dans la vitrine du bâtiment communal et dans la vitrine du collège pour atteindre plus de parents d'élèves qui seraient intéressés par ce poste.*

5. **Demande de crédit de CHF 315'000.00 portant sur les mesures de protection contre les crues du ruisseau Clos St-Pierre, rapport à l'appui**

M. B. Guinchard (CF): Lorsque l'on parle du Ruisseau Clos St-Pierre et que l'on considère les montants en jeux discutés ce soir, on pourrait penser qu'il s'agit d'un fleuve ! Que nenni, un tout petit ruisseau susceptible de déborder de temps à autre. Raison pour laquelle la commune est obligée de se mettre en conformité, faute de se trouver confrontée à des problèmes de responsabilité lors d'une éventuelle crue.

L'histoire de l'assainissement de ce ruisseau n'a rien d'un long fleuve tranquille puisqu'il y a bientôt 5 ans que l'on parle du problème. Au final, le Conseil communal nous propose aujourd'hui une demande de crédit de CHF 315'000.00 afin de procéder à différents gros travaux et pour remettre à jour le cadastre en fonction des réaménagements. La Commission financière a étudié la demande de financement et relevé les montants élevés qui sont engagés, notamment les tarifs de l'entreprise gérant les questions d'aménagement du territoire. Petite parenthèse : nous remarquons quand même souvent que les entreprises travaillant aux services des collectivités publiques ne sont pas forcément très bon marché. Mais c'est un autre sujet !

Néanmoins, les montants engagés permettront aux propriétaires des parcelles concernées par le ruisseau de voir leurs biens protégés et valorisés. Espérons que ceux-ci en seront reconnaissants à tous les contribuables du village.

Merci à la ténacité du Conseil communal qui nous propose une solution qui permettra de clore un dossier présentant un risque potentiel pour la Commune. Notons également qu'une grande partie, soit le 70% des montants engagés trouveront un subventionnement de la Confédération et du Canton. En conclusion, la CF vous invite à adopter l'arrêté soumis ce soir.

Merci pour votre attention.

M. P. Staub (PS): Le ruisseau Clos Saint-Pierre ne fait pas souvent parler de lui. Cependant, lorsqu'il a décidé de faire des caprices, il nous montre qu'il est bien présent ! Il est d'ailleurs inscrit sur la carte des dangers naturels cantonale, en cas de crue. Ces montées d'eau surviennent sporadiquement et personne ne peut les prévoir. La dernière connue est survenue en mai 2015 et a eu pour conséquences d'inonder des villas situées en contrebas du ruisseau.

Lorsque la permission de créer un lotissement de villas à cet endroit avait été délivrée dans les années 1990-2000, la précarité de cette zone n'avait pas été relevée. Il n'existait pas de carte des dangers à cette époque. Elle a été éditée en 2010 seulement. Si l'état des lieux avait été connu à ce moment-là, le bureau des ouvrages d'Arts et de l'économie des eaux du canton n'aurait jamais donné son aval sans que la Commune ne prenne des mesures d'assainissement. De plus, ces travaux nous permettront d'agir plus librement à l'avenir.

Maintenant que ces maisons sont bien là, on se doit d'assumer la situation. Ce devoir fait partie d'une exigence cantonale et fédérale. En fait, on n'a pas le choix. Des subsides seront accordés de l'ordre des 2/3 du montant du coût de ce projet. Il restera donc à la charge de notre commune environ CHF 100'000.00 Il faut souligner que nous allons pouvoir accueillir environ 14 familles et qu'à la longue, les rentrées fiscales contribueront à couvrir les frais de ces travaux.

C'est pour toutes ces raisons que le parti socialiste de Cornaux accepte, à l'unanimité, le crédit demandé.

Merci de votre attention et de votre compréhension.

M. Mario Clottu (PLR): En 2012 notre Commune a fêté ses 800 ans. A notre connaissance, durant tous ses siècles il n'y a pas eu de crues ayant engendré une catastrophe. Si à quelques rares occasions, ce ruisseau a pu déborder et provoquer

quelques inondations sur les propriétés et dans les immeubles avoisinants, le PLR va suivre la demande du Conseil communal dans le but d'éviter de devoir assumer toutes responsabilités en cas de nouvelles inondations aussi minimales soient-elles, de bénéficier des subventions cantonale et fédérale et principalement de permettre la réalisation des constructions projetées dans ce secteur.

En complément au contenu du rapport qui nous a été soumis, nous invitons le Conseil communal d'examiner, dans quelle mesure l'achat des terrains sollicité par le Conseil communal et accepté par le Conseil général, lors de la séance du 12 juin 2014, nécessaire à la réalisation d'un bassin de rétention et à l'aménagement du lit et des berges, peut également bénéficier des subventions.

En conclusion, le groupe PLR, dans sa majorité, accepte la demande de crédit sollicitée par le Conseil communal.

- Au vote, l'entrée en matière est acceptée à la majorité (15 pour, 1 contre) La parole n'étant pas demandée, le vice-président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- Celui-ci est accepté à la majorité (13 pour, 2 contre, 1 abstention)

6. Diverses demandes de crédit faisant l'objet d'un seul rapport :

a) demande de crédit complémentaire de CHF 1'200'000.00 relative au dépassement du coût de construction de la salle de spectacles Espace ta'tou

b) demande de crédit complémentaire de CHF 530'000.00 afin de finaliser la rénovation partielle du bâtiment sis Fontaines 10 (ancien collège)

c) demande de crédit complémentaire de CHF 300'000.00 destiné à financer les travaux du premier étage du bâtiment sis rue des Fontaines 10 et qui seront à supporter par la Commune.

M. B. Guinchard (CF): La CF a étudié le rapport concernant les trois demandes de crédits additionnels pour les projets de constructions réalisées ou en cours.

D'une manière générale, la CF estime que les projets initiaux votés en 2011 ont certainement été sous-évalués ou du moins tous les éléments n'ont pas été intégrés aux calculs, ce qui nous conduit aujourd'hui à afficher un surcoût de plus de 2 millions par rapport aux budgets votés il y a cinq ans. Cela nous met de mauvaise humeur, bien évidemment.

Certes, dans de tels projets de constructions ou de rénovations, les augmentations sont monnaie courante. Toutefois, en regard des sommes votées alors, la proportion des dépassements est très importante. Bon nombre d'entre nous étions déjà dans les autorités et force est de reconnaître qu'alors tous les éléments n'ont pas été pris en compte. En regard de projets de cette importance et de cette complexité, notre fonctionnement de milice là aussi montre ses limites. Ceci quand nos interlocuteurs, maîtres d'œuvre, etc. sont des gens de métier et qui passent tout leur temps à l'ouvrage. L'impression demeure que, lorsqu'il s'agit de collectivités publiques, on force un peu le trait de la facture, ou on construit avec le meilleur même là où ce ne serait pas nécessaire. Personnellement, j'attendrais des professionnels à qui nous avons à faire un peu plus de sens civique. Ce constat jette un certain malaise que je tiens à partager dans ce conseil.

Néanmoins, force est de constater qu'au final, nous aurons prochainement au centre du village une belle entité de bâtiments au service des habitants de notre commune : école, parascolaire, sport, culture, sociétés locales et même du tissu économique. Point positif

ressortant, malgré tout, des sacrifices qui nous sont demandés ce soir. Notons encore que les sommes empruntées pour financer ces projets le sont à des taux extrêmement bas. Merci au Conseil communal qui a su trouver la voie entre de nombreuses difficultés, notamment un agenda difficile, et qui a répondu à toutes les sollicitations de la CF, questions ou suggestions, notamment celle de viser à améliorer la rentabilité économique des différents bâtiments communaux.

Concernant le premier objet, le surcoût lié à l'Espace ta'tou, la CF a déjà dit sa mauvaise humeur quant au dépassement monstre, analysé dans le cadre des comptes 2014 et sur le détail desquels nous ne reviendrons pas. L'expérience nous aura permis au moins d'être plus attentifs sur l'engagement ultérieur des travaux de rénovation du bâtiment Fontaines 10.

Ce jour, nous devons toutefois valider un crédit supplémentaire correspondant au dépassement des montants prévus pour la construction de la salle de spectacles proprement dite. Cet acte pourrait être qualifié de cosmétique si ce n'est son importance, CHF 1'200'000.00 Il n'en reste pas moins que, les travaux ayant été terminés, nous n'avons pas de réel choix. C'est pourquoi la CF vous invite à accepter cet arrêté.

Concernant le second objet du rapport, le montant correspondant à un surcoût prévisible de CHF 530'000.00 celui-ci découle directement du suivi rigoureux mis en place suite à l'expérience amère de la première phase du chantier. Ce suivi a mis en évidence des sommes plus importantes que prévues pour répondre à des impondérables et à des choix sur l'affectation finale du bâtiment, notamment la création d'un appartement ce qui s'inscrit dans l'intention de viser l'amélioration du rendement économique du bâtiment. Ce que salue la CF. Le détail des différents engagements figurant dans le rapport, je ne reviens pas sur les éléments nécessitant un financement additionnel.

Au nom de la CF, je vous invite toutefois à approuver cet arrêté pour finaliser la rénovation du bâtiment.

Enfin, le troisième objet soumis au vote du Conseil général ce soir concerne le 1^{er} étage du bâtiment. Initialement laissé brut dans le projet prévu au moment du démarrage du chantier (pour rappel, nous étions à l'horizon du vote sur la fusion et il n'était plus nécessaire d'y héberger l'administration communale). Le Conseil communal, dans le souci de mieux rentabiliser des surfaces par ailleurs intéressantes, nous propose d'en finaliser l'aménagement afin de les mettre en location le plus rapidement possible à des tarifs intéressants pour la commune.

La CF soutient la démarche qui trouve son sens là également dans une valorisation du fruit de la rénovation de ce bâtiment. Nous vous recommandons donc d'approuver ce crédit supplémentaire.

Merci pour votre attention.

M. L. Krebs (PLR) : Lors de la séance préparatoire, après avoir entendu les explications du Conseil communal, le groupe PLR a longuement débattu des trois demandes de crédits complémentaires. Différentes opinions ont été émises, c'est clair qu'il n'est pas facile de trouver qui est responsable, c'est un peu tout le monde. Surtout avec les transformations de bâtiment, il y a toujours des surprises et qu'elles ne sont pas chiffrables lors des devis. De ce fait, le PLR acceptera les crédits a), b) et c), à noter qu'une bonne partie des amortissements et des intérêts seront couverts par les rentrées de locations.

M. Y. Rollier (PS) : Malgré les impondérables, les imprévus et les mauvaises surprises, la commune de Cornaux possède enfin une magnifique salle de spectacle. Pour les autorités communales et les initiés que nous sommes, il est évident que le "léger" dépassement de la facture finale nous incite à être vigilants pour la suite des travaux.

Étant donné les modifications prévues et les études minutieuses faites par les autorités compétentes et la commission financière, le groupe socialiste accepte les 3 demandes de crédit du point 6 de l'ordre du jour. Soit :

- a) CHF 1'200'000.00
- b) CHF 530.000.00
- c) CHF 300.000.00

M. J.-L. Décrevel (à titre personnel) : J'aimerais préciser que les surplus, principalement de l'Espace ta'tou, sont dans :

- Le sol ;
- Les murs ;
- Le plafond ;
- Les alentours

et sont nullement et aucunement dus à des malversations, ni à de quelconques profits personnels. Merci de votre attention.

M. F. Droz (à titre personnel) : Je suis très déçu de ce dépassement de CHF 1'200'000.00 pour la salle ta'tou et vis-à-vis de la population. J'ai honte de moi, bien sûr il faut la rentabiliser cette salle, je suis sociétaire, je fais partie du Chœur d'Hommes, on est taxé tout azimut, c'est un bordel avec les clés, on est en train de faire crever les sociétés et c'est le cas, je suis très déçu et je voterai « contre » ledit crédit, par contre je voterai favorablement pour les deux autres crédits.

- a) ➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée à la majorité (15 pour, 1 contre).
La parole n'étant pas demandée, le vice-président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
➔ Celui-ci est accepté à la majorité (14 pour, 1 contre, 1 abstention).**
- b) ➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée à la majorité (15 pour, 1 abstention).
La parole n'étant pas demandée, le vice-président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
➔ Celui-ci est accepté à la majorité (15 pour, 1 abstention).**
- c) ➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.
La parole n'étant pas demandée, le vice-président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
➔ Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

7. **Demande de crédit d'investissement de CHF 200'000.00 pour la réfection et l'aménagement de la cour du bâtiment sis Fontaines 10**

M. J.-L. Décrevel (CF) : *Et encore un dernier crédit pour... la rénovation de la cour de l'ancien collège.*

Soyons positifs il s'agit du montant le moins élevé demandé par le conseil communal ce soir !

Suite à l'étude de ce dossier en commission financière 2 points sont ressortis :

- 1) *D'une part la commission trouve que le montant des travaux est élevé au vu des aménagements à réaliser. Soit environ CHF 300.00/m².*

Le conseil communal a pris bonne note de ce constat et, suite à des demandes complémentaires il apparaît qu'une diminution substantielle du montant sera réalisée.

2) D'autre part l'attribution de places payantes est soutenue par la commission financière. Cette éventualité avait déjà été proposée pour d'autres endroits de parcage communal.

Ceci évidemment dans le but d'améliorer la santé financière, très fragile, de notre commune.

L'affectation et l'utilisation de l'ancien collège étant fondamentalement changée il apparaît normal d'en adapter les accès et les disponibilités, avec en supplément la possibilité d'un retour sur investissement.

Au vu du projet présenté la commission financière soutien la demande de crédit.

Merci de votre attention.

M. G. Amiet (PLR) : *Le groupe PLR à la majorité accepte le crédit demandé pour la réfection et un nouvel aménagement de la cour du bâtiment de l'ancien collège, actuellement en rénovation. Il considère que les nouvelles places de parc ainsi créées seront un atout pour le centre du village.*

M. A. Askandar (PS) : *A l'instar de la CF et du groupe PLR, le PS accepte la demande de crédit de CHF 200'000.00 pour la réfection et l'aménagement de la cour du bâtiment sis Fontaines 10.*

➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, le vice-président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

➔ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

8. Motions et propositions

Néant.

9. Communications du Conseil communal

Mme I. Weber (CC) : *Rappel concernant les prochaines échéances relatives à la fusion de communes. Nous avons eu la première séance d'information publique hier à Cressier, tout s'est bien passé. La séance d'information publique pour Cornaux sera le 21 avril 2016 à 20h00. Deuxième date importante à retenir le 10 mai 2016, débat contradictoire, à La Tène.*

Mme C. Salzmänn Silva (CC) : *Nous vous annonçons lors de notre dernier CG notre montée au Château afin d'établir un état des lieux sur les dossiers, en lente circulation, dans les différents services de l'Aménagement du territoire. Nous avons été reçus par M. le Conseiller d'Etat Laurent Favre et ses chefs de service.*

Bien que certains projets semblent poursuivre un cheminement dit « normal », d'autres paraissent se perdre dans un labyrinthe politico-administratif où chaque pas effectué fini parfois face à un mur et nous oblige à rebrousser chemin. Nous déplorons cette situation et nous continuerons de mettre tout en œuvre pour mener ces dossiers à leur terme avec ténacité.

